

Lettre du Ministre général

**Fr. Mauro Jöhri OFM Cap**

# OU EN EST LE TRAVAIL SUR LES CONSTITUTIONS ?

le 4 octobre 2008

© Copyright by:

Curia Generale dei Frati Minori Cappuccini

Via Piemonte, 70

00187 Roma

ITALIA

tel. +39 06 420 11 710

fax. +39 06 48 28 267

[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org/)

Ufficio delle Comunicazioni OFMCap

info@ofmcap.org

Roma, A.D. 2016

Sommario

[Où en est le travail sur les Constitutions ? 5](#_Toc468962764)

[1. La voie tracée pour la tâche à accomplir 5](#_Toc468962765)

[2. Où en sommes-nous ? 6](#_Toc468962766)

[3. Comment poursuivre le travail ? 9](#_Toc468962767)

# LETTRE CIRCULAIRE A TOUS LES FRERES DE L’ORDRESUR NOS CONSTITUTIONS

Réf. N. 00764/08

**Où en est le travail sur les Constitutions ?**

*Chers frères,*

Il y a à peine plus d’un an, je vous ai décrit dans une lettre du 27 mais 2007 (Réf. N. 00384/07), la démarche que nous avions prévue pour travailler au renouvellement de nos *Constitutions.* À cette fin, on a vite formé une commission qui s’est aussitôt mise au travail. Cette commission elle-même vous a fait parvenir divers documents utiles pour commencer le travail souhaité par le chapitre général de 2006.

Je vous écris encore aujourd’hui sur le même sujet pour vous informer du déroulement des travaux et vous communiquer quelques changements apportés à la méthode de travail. Ces changements ont été adoptés pour permettre une meilleure participation de toutes les régions de l’Ordre.

### 1. La voie tracée pour la tâche à accomplir

Dans ma lettre de la Pentecôte 2007, je décrivais les grandes lignes de notre intervention sur les *Constitutions* : extraction des normes non fondamentales à placer dans les *Ordonnances* ou *Statuts généraux* ; enrichissement du texte actuel à partir des CPO 6 et 7 et d’autres documents récents du magistère sur la vie consacrée. Conformément aux indications du chapitre général, j’insistais sur le fait que ce travail devait se faire dans le respect fondamental du texte actuel. On a ensuite envoyé à l’Ordre des études sur certains aspects du renouveau théologique qui devaient inspirer notre entreprise. Quant à la commission, elle vous a fait parvenir, avec sa lettre du 20 octobre 2007, une notice d’information décrivant plus en détail la genèse du travail en cours et les orientations de mise en œuvre des décisions du dernier chapitre général. Plus tard, dans une lettre adressée le 8 février 2008 à tous les frères de l’Ordre, la commission vous a invités à prendre en main les trois premiers chapitres de nos *Constitutions* actuelles et à faire vos propositions de suppressions ou d’amendements de texte avant juin de cette année.

### 2. Où en sommes-nous ?

Je vous écris précisément pour faire le point sur ce qui a été fait jusqu’ici, sur la participation de l’Ordre et sur la route à suivre à partir de maintenant. Dans la première circulaire (Réf. N. 00384/07), je vous ai dit ce que j’attendais personnellement de ce processus. Je voulais qu’on en fasse une occasion de discerner ce que nous voulons, nous les capucins, apporter au monde d’aujourd’hui. Et je souhaitais que notre premier pas soit de reprendre en mains le texte de nos *Constitutions* pour nous les réapproprier. Je puis dire sereinement aujourd’hui que plusieurs circonscriptions ont organisé des rencontres d’approfondissement du texte actuel ou bien qu’elles s’apprêtent à le faire. On a organisé des journées d’étude auxquelles on a parfois invité des frères plus experts dans ce domaine et même des semaines entières de formation sur le sujet ou des retraites durant lesquelles tous les frères avaient l’occasion de méditer sur le texte des *Constitutions.* Tout cela me réjouit et me permet d’espérer que l’on continuera sur cette lancée. Au cours des dernières années, nous avons consacré beaucoup de temps à l’approfondissement des propositions des derniers conseils pléniers. Il me semble naturel, aujourd’hui, que nous revenions à l’étude attentive de nos *Constitutions* afin de les connaître et d’y faire les changements demandés par le chapitre général de 2006. En fait, les premiers fruits m’en paraissent très beaux. Je ne puis donc qu’encourager les ministres de toutes les circonscriptions et les responsables de la formation permanente à poursuivre dans cette direction.

La commission vous a invités à travailler sur le texte des *Constitutions* et à envoyer vos propositions de retraits de textes ou d’enrichissements sur les trois premiers chapitres avant la fin de juin de cette année. En même temps, conformément aux indications du chapitre général, elle vous invitait à tenir compte du *Projet 2006* élaboré par la précédente commission et qui avait été présenté au dernier chapitre général.

Quelle fut donc votre réponse, frères ?

La commission a reçu de nombreuses propositions, plus de 1 500. Voilà un résultat consolant et réjouissant ! Plusieurs propositions reprennent des éléments du *Projet 2006* dont je viens de parler. On trouve aussi des propositions de modification du texte très novatrices, mais seulement en petit nombre. Il y a aussi des frères qui recommandent de conserver le texte actuel tel qu’il est. On ne peut pas préciser leur nombre pour le moment et on ne connaît pas non plus les motifs de leur choix. On ne peut que les deviner partiellement.

On l’a dit, les bulletins parvenus à la commission sont nombreux. Cependant, si l’on vérifie la provenance géographique des réponses, on doit constater qu’il y a des régions de l’Ordre, de grandes régions en fait, parfois des conférences entières, qui ne sont pas intervenues du tout. Cela fait réfléchir. Certains confrères m’ont expliqué directement la difficulté qu’ils ont à répondre aux propositions. D’autres, par d’autres voies ont exprimés les mêmes inquiétudes. Me souvenant des remarques et des opinions que j’ai entendues de la part des frères, j’ai profité de la rencontre avec les supérieurs majeurs de l’Inde pour leur demander leur avis. À l’unanimité, ils invitent la commission à préparer elle-même une esquisse d’après les principes énoncés dans les documents communiqués à l’Ordre pour le lancement de ces travaux. Cela ne veut pas dire que les frères refusent de collaborer mais seulement que plusieurs considèrent que la méthode proposée suppose l’intervention d’experts. Il serait plus réaliste d’avoir un texte proposé sur lequel on pourrait faire des observations.

De plus, certains ne savent pas sur quel texte ils devraient travailler et croient que le texte du *Projet 2006* élaboré par la précédente commission constitue l’instrument de travail officiel. À ce sujet, il faut rappeler que le chapitre général a demandé de *tenir compte* de ce projet mais n’a pas voulu le définir comme *l’instrument de travail.* Il faut aussi reconnaître honnêtement que le chapitre général n’a pas étudié ce texte en profondeur. Il en a pris acte et a noté que ce *Projet 2006* était allé au-delà de la demande du chapitre général 2000. On a fourni ce texte avec la documentation envoyée aux circonscriptions pour illustrer la volonté de la commission de travailler selon les consignes données par le chapitre général. Il convenait que chacun puisse consulter ce document et, quand on le jugerait opportun, y puiser pour formuler de futures propositions en vue d’un nouveau texte. C’est donc un document utile et nous n’entendons ni l’ignorer ni le privilégier.

Durant sa troisième réunion tenue à la Curie générale du 14 au 30 juillet dernier, la commission a examiné et évalué tout le matériel qui lui a été envoyé et que le secrétariat avait soigneusement classé et présenté. Au cours de ses deux semaines de travail, j’ai pu rencontrer les membres de la commission qui m’ont dit quelle avait été la réaction de l’Ordre à cette première phase des travaux et comment se caractérisaient les réponses reçues. J’ai déjà dit plus haut ce qu’avaient été ces résultats. Quant à moi, j’ai profité de cette rencontre pour exprimer les perplexités et les demandes dont on m’avait fait part soit par courrier, soit lors de mes visites à diverses circonscriptions. J’ai posé une question aux membres de la commission : que faudrait-il faire pour que plus de frères s’impliquent et même pour favoriser l’implication de tous les frères de l’Ordre dans ces travaux de renouvellement de nos *Constitutions* ? Ainsi, je leur ai demandé d’évaluer la proposition de procéder à l’élaboration d’un texte à soumettre à l’examen des frères. Nous avons eu une discussion sereine, sérieuse et profonde et, en fin de compte, la commission a accepté cette proposition.

Je vous rappelle ici que la méthode précise de travail proposée, longuement élaborée au cours des deux premières sessions de la commission s’appuyait sur cette demande de base :

« Demeurant acquis les critères élaborés par le chapitre général, la commission, dans le respect de tous, ne veut nullement conditionner les contributions des frères qui disposent déjà d’un matériel suffisant pour approfondir les *Constitutions* et, éventuellement, pour proposer qu’on les modifie. Il faut que ces contributions soient le fruit et la libre expression de la recherche personnelle et communautaire à l’écoute de l’Esprit et dans l’attention aux signes des temps et à la diversités les lieux » (*Lettre du 8 février 2008*).

Par ailleurs, cette méthode était loin d’être la plus facile et la moins contraignante pour la commission dont les membres ont travaillé avec zèle et sans compter leur temps. Ils se sont déjà réunis trois fois. Les deux premières sessions (octobre 2007 et février 2008) ont duré une semaine et la troisième en juin 2008, deux semaines comme on l’a déjà dit.

Au cours de la réunion de juin, les membres de la commission se sont répartis en trois groupes pour étudier chacun l’un des trois premiers chapitres des *Constitutions* avec les propositions de modifications et de retraits tirées du *Projet 2006* et des autres propositions reçues des frères. Ensuite, en plénière, ils ont examiné de nouveau le texte des *Constitutions* actuelles, celui du *Projet 2006* et toutes les autres propositions. Cette commission travaille vraiment de manière collégiale.

À la fin de sa troisième session, la commission a formé trois sous-groupes qui se réuniront en octobre et novembre, pour préparer chacune l’esquisse de l’un des trois premiers chapitres. Lors de leur réunion plénière du 9 au 20 décembre 2008, elle étudiera en profondeur les textes des sous-groupes qui ensuite, avec des explications sur les raisons des choix qui auront été faits, seront soumis à l’évaluation de tout l’Ordre.

### 3. Comment poursuivre le travail ?

Le définitoire général, au cours de sa réunion du 15 au 26 septembre, a pris connaissance des travaux de la commission et des propositions qu’elle a élaborées après son évaluation de l’implication des frères de l’Ordre et ses échanges avec le ministre général. Nous avons lu le rapport de la commission et entendu la présentation de son président, fr. Felice Cangelosi, et nous avons unanimement accepté la proposition voulant que désormais, la commission se charge d’élaborer une ébauche qui sera soumise à l’examen des frères.

Il s’ensuit que la commission ne s’adressera à l’Ordre pour demander la collaboration concrète des frères que lorsque l’ébauche des trois premiers chapitres — ou au moins de l’un ou l’autre des trois — sera prête.

En attendant cette nouvelle communication que nous espérons possible au cours des premiers mois de 2009, que ceux qui se sont déjà mis à approfondir les chapitres 4, 5 et 6 — ou qui s’apprêtaient à le faire — se sentent libres de continuer et d’envoyer leurs propositions à la commission.

La commission et le définitoire ont aussi pris acte de certaines difficultés rencontrées en cours de route. Il y en a deux méritent certainement d’être mentionnées :

1. Les traductions des *Constitutions,* y compris la traduction italienne, laissent souvent à désirer. La commission devra donc nécessairement travailler à les préciser ou les corriger en comparant chaque traduction avec le texte d’origine et la version latine officielle ;
2. Une autre difficulté vient des temps assez longs qu’il faut pour recevoir les traductions des textes à envoyer aux confrères. Nos traducteurs ne sont pas nombreux et ils sont souvent chargés d’autres travaux de traduction au service de l’Ordre. Tout cela a une grande influence sur le temps qu’il faut pour travailler sur nos *Constitutions.* Je renouvelle donc mon appel aux ministres et aux conférences de l’Ordre pour qu’ils recherchent et signalent, soit au secrétaire général de l’Ordre soit au secrétaire de la commission les traducteurs disponibles.

Puisque nous avons accepté un changement de méthode, nous avons dû réviser aussi le calendrier du projet. Voici ce qu’avait dit le chapitre général à ce sujet :

« La préparation des *Constitutions* et des *Statuts généraux* se fera de telle manière que l’on puisse les étudier et les approuver lors d’un chapitre général extraordinaire en 2009 à moins que les circonstances, au jugement du ministre général et de son définitoire, n’imposent un autre calendrier. »

Dans ma lettre de l’an dernier, je prévoyais une date en 2010. Je suis bien reconnaissant au chapitre général d’avoir formulé son voeu en nous laissant quelque liberté. Aujourd’hui, il est clair que le changement de méthode imposera inévitablement un autre report qui nous mènera au chapitre général ordinaire de 2012. La décision n’a pas été facile à prendre parce que nous avons bien conscience que cela implique une préparation très spéciale du prochain chapitre. Ce ne sera pourtant pas une première ; le chapitre de 1982 qui a étudié et approuvé les *Constitutions* actuelles avait cette configuration. La dernière ébauche des *Constitutions* préparée par la commission devra donc nécessairement être prête à l’avance pour que les conférences puissent disposer du temps utile pour se préparer au chapitre et, partant, en faciliter le déroulement.

J’espère vivement, maintenant, que le travail puisse se dérouler sans autre incident et surtout qu’un plus grand nombre de frères s’y impliquent. Je souligne encore l’occasion qui nous est donnée de réfléchir sur notre héritage, sur notre charisme capucin et sur la manière dont nous voulons le vivre dans les contextes si divers où nous nous trouvons. Nous sommes tous concernés, quel que soit notre âge ou notre culture et en quelque lieu du monde, du Nord ou du Sud, où nous vivions. Nous voulons réaliser de façon responsable et créative cette forme de vie que Dieu lui-même a indiquée à notre séraphique père s. François et que le Pape a confirmée il y a désormais huit cents ans. C’est une occasion unique de vivre ensemble un exercice de fraternité à dimension mondiale et de nous intéresser passionnément à ce que nous nous sommes engagés à vivre par la profession religieuse. Je remercie le président de la commission pour le travail accompli jusqu’à maintenant et pour la souplesse dont il a fait preuve en acceptant d’adapter la façon de travailler dans le but de rejoindre et d’impliquer le plus grand nombre possible des frères de toutes les régions de notre Ordre. Il a devant lui une période de labeurs intenses et nous voudrons reconnaître son mérite en collaborant fortement à ce processus de renouvellement du texte fondamental de notre législation.

À l’occasion de la Saint-François, je vous redis de nouveau à tous son souhait de Paix et de Bien : que Dieu bénisse le travail que nous avons entrepris pour renouveler et mettre à jour notre législation et qu’il nous aide à traduire en un vécu vrai, simple et joyeux tout ce que contiennent déjà nos *Constitutions* actuelles.

Fr. Mauro Jöhri

Ministre général OFM Cap

À Rome, le 4 octobre 2008 en la solennité de s. François.

Sommario

[Où en est le travail sur les Constitutions ? 5](#_Toc468962748)

[1. La voie tracée pour la tâche à accomplir 5](#_Toc468962749)

[2. Où en sommes-nous ? 6](#_Toc468962750)

[3. Comment poursuivre le travail ? 9](#_Toc468962751)



[www.ofmcap.org](http://www.ofmcap.org)